

MAIRIE
DE
REPLONGES



N° Délibération
D492025

Nombre de membres en
Exercice : 27
Présents : 22
Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :
17/10/2025

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 10 juillet 2025, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine, M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN
Nadine – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno
– Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde –
M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – M. BATAILLARD
Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. DEVEYLE Alain a donné pouvoir à M.
VERNOUX Bertrand, NILLON Christophe a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale,
Mme BOZONNET Nathalie a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine,

Absent excusé : M. MONTERRAT Franck

M. BERRY David ne prend pas part à ce vote au titre du pouvoir donné par Mme
BONNAT Laura, cette dernière étant intéressée par cette décision.

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **ACQUISITION DE PARCELLES POUR ALIGNEMENT – RUE DU TOURION,
DE LA MADONE**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux de Rue du
Tourion, de la Madone, la commune doit procéder à régularisation
d'alignement de ces voies.

Monsieur le Maire précise que les propriétaires actuels ont été sollicité pour
donner leur accord et que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge
de la commune.

Considérant que l'estimation du service des domaines n'est pas nécessaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE l'acquisition de la parcelle AL n°205 d'une
surface de 42 m² appartenant à l'indivision VERNOUX Nicolas our l'euro
symbolique,

- VALIDE l'acquisition de la parcelle AL n°168
d'une surface de 38 m² appartenant à Madame MONTERRAT Nadine pour
l'euro symbolique,

- VALIDE l'acquisition de la parcelle AL n°169 d'une
surface de 137 m² appartenant à Monsieur MONTERRAT Franck pour l'euro
symbolique,

- VALIDE l'acquisition de la parcelle AL n°208 d'une
surface de 3 m² appartenant à l'indivision JOUVENT Gérard pour l'euro
symbolique,

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20250717-D492025-DE
Date de réception préfecture : 22/07/2025

- VALIDE l'acquisition de la parcelle AL n°212 d'une surface de 56 m² appartenant à Monsieur BROYER Jean-Claude pour l'euro symbolique,

- VALIDE l'acquisition de la parcelle AL n°209 d'une surface de 47 m² appartenant à l'indivision BONNAT Loïc pour l'euro symbolique,

- VALIDE l'acquisition de la parcelle AH n°144 d'une surface de 7 m² appartenant à l'indivision FLAMAND René pour l'euro symbolique,

- VALIDE l'acquisition de la parcelle AH n°98 d'une surface de 8 m² appartenant à Monsieur RETY Bernard pour l'euro symbolique,

- VALIDE l'acquisition de la parcelle AH n°94 d'une surface de 10 m² appartenant à l'indivision BERDAD Mustapha pour l'euro symbolique,

- VALIDE l'acquisition de la parcelle AH n°96 d'une surface de 11 m² appartenant à l'indivision LACOUR Christian pour l'euro symbolique,

- DESIGNER le cabinet AXIS-CONSEILS RHONE-ALPES, 1411 Route de Sandrans, 01990 SAINT TRIVIER-SUR-MOIGNANS, pour dresser le ou les actes à intervenir,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes et toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette acquisition.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 21 juillet 2025

Le Maire de REPLONGES,



Bertrand VERNOUX